

Bulletin d'information n° 20 - 2017/2018

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DE LA CONFERENCE DU JEUNE
BARREAU DE Luxembourg DU JEUDI 12 JUILLET 2018**

Luxembourg, le 14 juin 2018

Chères consœurs, Chers confrères,

Les membres de la Conférence du Jeune Barreau, à savoir :

1. tous les anciens présidents de la Conférence du Jeune Barreau de Luxembourg,
2. tous les avocats à la Cour et avocats inscrits à la liste IV, assermentés postérieurement au 15 septembre 2007,
3. tous les avocats quelle que soit la date de leur assermentation,

sont cordialement invités à assister à l'assemblée générale qui se tiendra le

jeudi, 12 juillet 2018 à 17.00 heures
à la Cour Supérieure de Justice Cité Judiciaire Salle CR.0.19

Pour discuter et voter sur les points suivants de l'Ordre du Jour :

1. Désignation du président de séance, du secrétaire et des scrutateurs
2. Allocution du président
3. Rapport du secrétaire
4. Rapport du trésorier
5. Rapport des réviseurs de caisse
6. Approbation des comptes de l'exercice 2017-2018 se terminant le 30 juin 2018
7. Décharge aux réviseurs de caisse
8. Décharge aux membres du comité sortant
9. Prix de la Conférence du Jeune Barreau
10. Vote de modification des règles internes d'organisation de la Conférence du Jeune Barreau de Luxembourg, tel que précisé en Annexe 1
11. Elections statutaires :
 - a. élection du vice-président
 - b. élection des membres du comité, à savoir :
 - (i) de 2 avocats à la Cour pour un mandat d'une durée d'une (1) année ;
 - (ii) de 3 avocats inscrits sur la liste II ou IV pour un mandat d'une durée d'une (1) année ;
 - (iii) de 2 avocats à la Cour pour un mandat d'une durée de deux (2) années ; et
 - (iv) de 3 avocats inscrits sur la liste II ou IV pour un mandat d'une durée de deux (2) années

- c. désignation de l'avocat représentant du Barreau de Diekirch
- 12. Election des réviseurs de caisse pour l'année 2018-2019
- 13. Vote sur la reconduction de la participation financière annuelle du Président
- 14. Divers
- 15. Allocution du nouveau Président

Les **actes de candidature** pour les postes de vice-président et de membre du comité sont à faire à partir du lundi 25 juin 2018 jusqu'au vendredi 6 juillet 2018 à 12.00 heures par voie d'inscription avec signature sur la liste prévue à cet effet, qui sera déposée à partir du lundi 25 juin 2018 au secrétariat du Barreau, à la Maison de l'Avocat, 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg. Elle pourra être consultée et signée pendant les heures d'ouverture du secrétariat, soit de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Les noms des candidats seront portés sur les bulletins de vote qui seront distribués le jour de l'assemblée générale.

Les suffrages pourront cependant être exprimés en faveur de toute consœur et de tout confrère éligible, même si leur nom ne figure pas sur les bulletins de vote.

Une liste de présence sera tenue le jour de l'assemblée générale dès 16.00 heures. Les consœurs et confrères sont invités à signer cette liste dès leur arrivée et à se faire délivrer à la même occasion leur bulletin de vote pour les élections statutaires.

Les votes par procuration en bonne et due forme seront possibles cette année. Seule une procuration par personne sera acceptée.

Afin de faciliter l'organisation de la **soirée du nouveau Président**, les personnes voudront y prendre part, sont priées de prendre connaissance du programme et de compléter le formulaire d'inscription au lien suivant :

<http://www.cjbl.lu/fr/programme/evenements-a-venir/assemblee-generale-et-soiree-du-president-2018>

L'inscription au dîner est obligatoire et le paiement de la participation financière vaudra inscription.

J'espère vous voir nombreux à l'assemblée générale du 12 juillet prochain !

Bien confraternellement à vous,

Pour le comité de la Conférence du Jeune Barreau

Cédric BELLWALD
Président

Annexe 1

Modification des règles internes d'organisation de la Conférence du Jeune Barreau de Luxembourg

Dans le but d'améliorer l'efficacité des futurs comités de la Conférence du Jeune Barreau de Luxembourg (ci-après, la « **CJBL** »), d'alléger les passations de pouvoirs entre comités et de créer une continuité dans la représentation de la CJBL auprès des jeunes barreaux étrangers, il est proposé aux membres de la CJBL de voter sur la modification des règles internes d'organisation de la CJBL, dont un projet de modification en version comparée est attaché en **Annexe 2** ci-dessous.

Les modifications substantielles proposées sont les suivantes :

- (i) Augmentation du nombre de membres du comité de la CJBL (le « **Comité** ») de 12 à 14 membres, qui sera composé comme suit :
 - 1 président ;
 - 1 vice-président ;
 - 1 président sortant ;
 - 4 avocats inscrits sur la liste I ;
 - 6 avocats inscrits sur la liste II ou la liste IV ; et
 - 1 avocat représentant du Barreau de Diekirch.
- (ii) Augmentation de la durée du mandat des membres du Comité de 1 an à 2 ans
- (iii) Création d'un roulement annuel de la moitié de l'effectif du Comité.

Lors de l'assemblée générale annuelle de la CJBL du 12 juillet 2018, deux (2) membres avocats inscrits sur la liste I et trois (3) membres avocats inscrits sur la liste II ou IV seront élus pour un mandat d'une durée exceptionnelle d'un (1) an en vue de la transition vers le nouveau régime.

Pour les raisons exposées au 1^{er} paragraphe ci-dessus, le Comité actuel souhaite limiter l'élection exceptionnelle sous le point (iii) à deux avocats inscrits sur la liste I et trois avocats inscrits sur la liste II du Comité actuel et encourage les membres de la CJBL à voter en ce sens.

Le Comité se réjouit d'ores et déjà de récolter, ensemble avec les membres de la CJBL, les fruits de ce changement symbolique.

Annexe 2

**Projet des règles internes d'organisation de la Conférence du Jeune Barreau de Luxembourg
après modification**

Soirée du Président

Chères consoeurs, Chers confrères,

Conformément à la tradition, le nouveau Président de la Conférence du Jeune Barreau organise une fête le jour de l'assemblée générale qui clôture l'année en cours.

Le lieu de la soirée sera dévoilé lors de l'assemblée générale vers 19.00 heures ainsi que via notre page Facebook.

Nous vous promettons une agréable soirée dans un lieu qui vous laissera rêveur et où nous pourrons fêter ensemble jusqu'à tard dans la nuit.

Le nombre des avocats inscrits et donc des invités potentiels augmente chaque année et il est donc impératif de connaître à l'avance le nombre d'invités souhaitant participer à la Soirée du Président le 12 juillet prochain.

La participation aux frais est fixée à EUR **35.-** par personne pour les avocats et à EUR **45.-** par personne pour les avocats à la Cour, avocats liste IV et accompagnants avec prière de virer le montant au crédit du compte **CCPL de la Conférence du Jeune Barreau n° IBAN LU97 1111 0820 9937 0000**, mention « Soirée du Président 2018 ». Merci par avance de votre diligence à cet égard.

Je vous prie dès lors de bien vouloir remplir le formulaire en ligne sous l'onglet <http://www.cjbl.lu/fr/programme/evenements-a-venir/assemblee-generale-et-soiree-du-president-2018> pour au plus tard le 9 juillet 2018.

Vos dévoués,

Cédric BELLWALD
Président

Thierry KAUFMANN
Vice-Président